

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 mai 2018

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DASES 132 G** Subvention (8 000 euros) pour l'Association PACT (14e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à « l'Association PACT » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à « l'Association PACT » (14<sup>e</sup>), simpa 138121, dossier 2018\_02713, pour l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4251, destination 42500080 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**